

AFFAIRE N°34 - Augmentation de l'effectif d'Agent de Bureau.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa dernière séance, la Commission Paritaire a décidé, conformément à l'arrêté ministériel du 26 novembre 1976, de titulariser Madame HOARAU Carlo et Monsieur RICQUEBOURG Claude, Auxiliaire de service dans le grade d'Agent de Bureau. Cet effectif étant au complet, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à l'augmenter de deux postes.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x